

# CODES 30 - Lettre d'information

## « GARD'ons LE LIEN ET PARTAGEONS NOS RESSOURCES »

Mardi 19 octobre 2021

### Edito

Bonjour à toutes et à tous,

Les conséquences de la pandémie au covid-19 sur la santé et la vie quotidienne sont mesurées au fil du temps dans de nombreuses études.

Le suivi de certains indicateurs montre l'impact des périodes de confinement sur la santé mentale et l'hygiène de vie des Français.

Vous trouverez dans cette nouvelle édition des éléments concernant 2 thématiques, dont nous pouvons dire qu'il s'agit de l'affaire de tous : « la santé mentale » et « le tabac ».

Bonne lecture !

### SOMMAIRE interactif :

#### 1. ACTUALITES

- ▶ Mois sans tabac : la campagne de communication a commencé. Les inscriptions sont ouvertes !
- ▶ Préserver sa santé mentale : des assises nationales aux semaines d'information
- ▶ Se protéger des risques de pluie et inondations

#### 2. GARDER LE RYHTME DANS LA VIE QUOTIDIENNE

- ▶ La diversification alimentaire
- ▶ Prévenir les risques de bronchiolite chez les enfants de moins de 2 ans
- ▶ « C'est trop bon de faire du sport »

#### 3. ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS A LA SANTE

- ▶ La vaccination contre la Covid 19 : actualités
- ▶ Le dépistage contre la Covid 19 : les changements au 15 octobre

#### 4. LES MESURES GOUVERNEMENTALES : MISE A JOUR DES NOUVEAUX PROTOCOLES

- ▶ Travail
- ▶ Scolaire : protocole et cadre de fonctionnement année scolaire 2021-2022

#### 5. LES RESSOURCES

# 1. ACTUALITÉS

## ► Mois sans tabac : la campagne de communication a commencé. Les inscriptions sont ouvertes !

Ce mois-ci, **Santé publique France, le Ministère des solidarités et de la santé et l'Assurance Maladie lancent la sixième édition de Mois sans tabac**. Inspiré de la campagne anglaise « Stoptober » lancée par Public Health England, Mois sans tabac est un défi collectif qui vise à inciter et accompagner tous les fumeurs dans leur démarche d'arrêt du tabac, via des actions de communication et de prévention de proximité.

L'opération commence début octobre et se termine fin novembre.

**L'objectif du Mois sans tabac est d'inciter les fumeurs à arrêter le tabac pendant un mois :  
Un arrêt de 30 jours multiplie par 5 leurs chances d'arrêter de fumer définitivement.**

**Le programme dure 40 jours :**

- 10 jours pour se préparer au sevrage
- 30 jours pour arrêter

**Les outils tabac infos service pour aider les fumeurs :**

- Je m'inscris : sur le site <https://mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr/>
- Je bénéficie du e-coaching gratuit et à portée de main avec l'application Tabac info service.
- Je profite d'un suivi téléphonique avec un tabacologue au 39 89.

**Carte postale réalisée par le Codes 30 à destination des bénéficiaires du RSA**

**Le Mois sans tabac**  
**En novembre je relève le défi**

**Mes raisons d'arrêter**

- Je préserve ma santé
- Je me libère de ma dépendance
- Je protège mon entourage
- Je retrouve le goût et les parfums

Environ 200 000 personnes y participent chaque année autour d'un même objectif : passer 30 jours sans fumer

CODES 30 – 15 rue Sainte Anne – 30900 NÎMES – Tél. 04 66 21 10 11 – Mail [contact@codes30.org](mailto:contact@codes30.org) – Site internet : [www.codes30.org](http://www.codes30.org)

**C'est quoi ?**  
C'est un grand événement pour vous aider à arrêter de fumer. Pendant le mois de novembre, on fait le pari de s'arrêter de fumer.

**Pourquoi participer ?**  
Quand vous arrêtez de fumer à plusieurs, avec des amis, des voisins, des collègues, c'est plus facile : tout le monde s'encourage.

**Pourquoi 1 mois ?**  
Parce qu'après 1 mois, vous ressentez moins l'envie de fumer. Vous avez donc plus de chance d'arrêter pour de bon.

**En vous inscrivant à Mois sans tabac, vous bénéficiez gratuitement de nombreux outils et conseils pour vous aider à arrêter de fumer :**

- Une consultation avec un professionnel de l'arrêt du tabac
- Des divertissements pour ne pas craquer
- Un kit d'aide à l'arrêt avec votre programme 40 jours
- Toute une communauté ayant décidé d'arrêter pour partager vos doutes et vos astuces

**C'est facile**

Je m'inscris : sur le site <https://mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr/>  
Je bénéficie du e-coaching gratuit et à portée de main avec l'application Tabac info service  
Je profite d'un suivi téléphonique avec un tabacologue au 39 89

codes 30 Comité départemental d'éducation pour la santé  
GARD 30 novembre  
Assurance Maladie GARD

**Pour les Professionnels :**

[Le Guide d'actions pour les acteurs et partenaires](#), Document réalisé par Epidaure, le département prévention de l'ICM, sous le pilotage de l'ARS Occitanie et avec le soutien financier de Santé publique France.

**MOIS SANS TABAC**

**Guide d'actions pour les acteurs et partenaires**

Le tabac c'est l'affaire de tous, chacun a un rôle à jouer lors de Mois sans tabac.

ARS Occitanie, Assurance Maladie, Santé publique France

## ► Préserver sa santé mentale : des assises nationales aux semaines d'information

### - Les Assises nationales de la santé mentale et de la psychiatrie :

Les Assises nationales de la santé mentale et de la psychiatrie se sont tenues en visioconférence les 27 et 28 septembre 2021. [Le replay est en ligne.](#)

Voir le [discours d'Olivier Véran](#) du 27 septembre 2021

### Quelques points de constats :

La maladie mentale effraie les patients, les familles, les structures et les citoyens ; la société est plutôt discriminante et il y a une complexité dans l'approche d'un handicap à la fois social et psychique.

Le parcours de santé somatique n'est pas toujours le mode d'entrée dans un parcours de santé mentale ; la transversalité des interventions des institutions et des acteurs de terrain reste à améliorer.

Dans les structures qui accueillent les personnes marginalisées, le pourcentage de patients porteurs d'une maladie psychiatrique non diagnostiquée ou avec des ruptures longues de prise en charge par le secteur de la psychiatrie adulte est élevé.

Pour les personnes âgées la fragilité psychologique peut être un mode d'entrée dans la perte d'autonomie.

### Quelques annonces suite aux assises :

#### - Un nouveau numéro national de prévention du suicide

Le nouveau numéro national de prévention du suicide, le **31 14**, est entré en fonctionnement le 1er octobre 2021.

Au bout du fil, des professionnels de la psychiatrie, disponibles sept jours sur sept, 24 heures sur 24.

#### - Les consultations de psychologues seront remboursées sur prescription médicale.

- Deux annonces ont été faites par le président de la République en clôture de ces Assises :

1. le remboursement par l'Assurance maladie, dès 2022, des consultations de psychologues libéraux à hauteur de 40 euros pour la première séance et de 30 euros pour les séances suivantes, à partir de l'âge de 3 ans.
2. la création de 800 postes et l'allocation d'une enveloppe de 80 millions d'euros dédiés aux centres médico-psychologiques (CMP), à partir de 2022, afin de réduire au maximum les délais d'attente.

Semaines d'information  
sur la  
santé mentale

- La 32e édition des **Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)** se déroulera du 4 au 17 octobre 2021, en lien avec la Journée mondiale de la Santé mentale le 10 octobre, sur la thématique « Pour ma santé mentale, respectons mes droits »

Les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) s'adressent au grand public. Chaque année, citoyens, associations, professionnels organisent des actions d'information et de réflexion dans toute la France.

[Lire l'argumentaire du Collectif national des SISM](#)

### Les SISM 2021 en Occitanie

En Occitanie, l'ARS collabore avec l'Ireps Occitanie (Instance régionale d'Education et de Promotion de la Santé) qui vient en appui aux partenaires régionaux et locaux pour la mise en œuvre des SISM dans les territoires.



## Dans le Gard :

**32<sup>e</sup> ÉDITION**

Semaines d'information sur la santé mentale

Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles

Renseignements et inscriptions auprès de Reseda  
Tel : 04 30 38 02 05  
secretariat@reseda-santecevennes.fr

**POUR MA SANTÉ MENTALE**

**RESPECTONS MES DROITS**  
**RESPECTONS MES DROITS**  
**RESPECTONS MES DROITS**  
**RESPECTONS MES DROITS**  
**RESPECTONS MES DROITS**

Sous le haut patronage du Ministre des Solidarités et de la Santé, O. VERAN

www.semaines-sante-mentale.fr  
@Sism\_Officiel

pass sanitaire OBLIGATOIRE

**3 Temps de Sensibilisation, d'Echanges et d'Information sont proposés sur le bassin alésien :**

<b>Mardi 16 Novembre 2021</b> de 14h à 17h	Ateliers - Forum « Sur les chemins de l'intimité » - Droit à l'intimité Espace Jules Cazot - 4 Rue Jules Cazot - Alès
<b>Judi 2 Décembre 2021</b> de 14 h à 17h	Table ronde « Accès aux droits » Médiathèque Alphonse Daudet - 24 Rue Edgard Quinet - Alès
<b>Judi 9 Décembre 2021</b> de 14h à 17h	Conférence - débat « Etre sous mesure de protection et rester acteur de sa vie » IFSI Centre Hospitalier Alès en Cévennes - 811 Avenue du Dr Jean Goubert - Alès

le planning familial | CABA | Centre Hospitalier Alès-Cévennes | 50 | D | Défenseur des droits | Vivadom | RESEDA

## Des ressources pour les professionnels

Psycom édite [des brochures d'information sur la psychiatrie et la santé mentale](#) (31 brochures déclinées en 6 collections). Ces documents sont mis à disposition gratuitement du public : ils peuvent être téléchargés (format numérique) ou commandés (format papier).



## Des outils pour les professionnels à destination des adolescents et étudiants

### [Mythes et réalités](#)

Psycom a recensé un ensemble de mythes, classé par thématiques et a cherché des données probantes disponibles, qui les remettent en question.



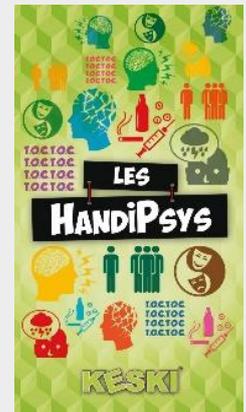


Il met à votre disposition cet ensemble de mythes et réalités, présenté sur des supports variés (étiquettes, affiches, poster, diaporama). Ces supports peuvent être utilisés en contexte d'animation, de sensibilisation ou de formation.



### Les HandiPsy

Ce jeu de cartes éventail vise à sensibiliser au handicap psychique. Il a pour objectif d'identifier les différents troubles psychiques, mieux comprendre les impacts de ces troubles, réfléchir à la bonne attitude dans la relation et s'appropriier les comportements adaptés dans le cadre professionnel. Il aborde les troubles psychiques abordés : trouble bipolaire, trouble anxieux, schizophrénie, dépression, addictions, troubles sévères de la personnalité. Disponible en prêt gratuit au CODES 30.



### Prévention du suicide :

Face aux conséquences de la crise sanitaire sur le plan de la santé mentale et au constat d'une augmentation de la souffrance psychique pouvant aller jusqu'au risque suicidaire, un dispositif de formations sur la prévention du suicide est financé par l'ARS Occitanie afin de répondre au besoin de monter en compétences sur la thématique de la crise suicidaire.

Trois niveaux de formation sont proposés, et visent la prise en charge globale du potentiel suicidaire des personnes. Ces formations à destination des professionnels ont pour objectif de donner des outils de détection, de positionnement et d'orientation face au public présentant des risques suicidaires, en particulier les jeunes ; ce dispositif a également pour ambition de structurer et construire un réseau de professionnels intervenant auprès de ce public spécifique, dont les besoins prioritaires ont été repérés dans le cadre des travaux du projet territorial de santé mentale (PTSM).

L'Association MSA Services Midi-Pyrénées Sud (MPS), en lien avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie, met en place sur le département du Gard ces formations pour lesquelles vous pouvez vous inscrire selon les critères ci-dessous :

Thématique	Public visé	Objectif	Durée
Intervenants de crise	Professionnels cliniciens	Savoir effectuer des interventions de crise	2 jours
Évaluateurs de crise	Professionnels de santé de première ligne	Savoir évaluer une potentielle crise et savoir orienter	2 jours + ½ j à 6 mois
Sentinelles	Tout acteur territorial confronté à la prévention suicide	Savoir repérer les personnes en situation de crise suicidaire et les orienter	1 jour

## Formulaire de demande d'inscription : [FORMULAIRE PRE INSCRIPTION](#)

Si vous n'arrivez pas accéder en cliquant sur le lien du formulaire, veuillez copier dans la barre de navigation de votre navigateur l'adresse suivante : <https://forms.gle/Big6Q1hPY2MUacGq9>

L'association MSA Services MPS, organisme chargé de cette formation, vous recontactera pour vous confirmer votre inscription et vous transmettre toutes les modalités liées à cette formation.

Les pré-inscriptions sont ouvertes jusqu'au 27 OCTOBRE 2021 et les formations sont envisagées au début du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

### ► Se protéger des risques de pluie et inondations



#### [Inondations dans le Gard : aurez-vous les bons réflexes le jour J ?](#) ANTICIPER- SE PREPARER -AGIR

Serez-vous prêt quand le prochain épisode cévenol surviendra ? Pour ne plus avoir de doute sur la question, faites un point sur Noé, le site web des inondations dans le Gard. Tout ce que vous devez savoir pour faire face au risque, connaître les bons comportements.



[www.no.e.gard.fr](http://www.no.e.gard.fr), site officiel du Département du Gard de la prévention du risque inondation dans le Gard mis en œuvre par l'Observatoire du Risque Inondation dans le Gard (ORIG)



### Les documents de prévention

Ce guide « Je me protège en famille » vous aide à organiser votre autonomie durant cette phase critique, en élaborant votre plan familial de mise en sûreté (PFMS). Il comporte pour chaque thème un volet informations et bonnes pratiques à adopter, puis, pour construire votre PFMS, un volet à renseigner ou à cocher.

<https://www.calameo.com/read/006286256fad0c781fea>



## 2. GARDONS LE RYTHME DANS LA VIE QUOTIDIENNE

### ► La diversification alimentaire

Quand et comment faire découvrir de nouveaux aliments à mon enfant ? Est-il prêt pour passer aux morceaux ? Comment savoir quand il n'a plus faim ?... La diversification alimentaire peut soulever de nombreuses questions. Découvrez des conseils, tutos et recettes pour lui faire découvrir pas à pas toutes ces nouvelles saveurs en toute sérénité !

### Pas à pas, votre enfant mange comme un grand

Santé publique France édite un [nouveau guide](#) pour accompagner les parents dans la diversification alimentaire de leur enfant jusqu'à l'âge de 3 ans. Des films et des tutoriels sont proposés pour une meilleure appropriation de ces recommandations.



[L'affichette récapitulative à télécharger](#)

CONSEILS	DE LA NAISSANCE À 4 MOIS		ENTRE 4 ET 6 MOIS
	D'autres renseignements sur		
<b>Lait maternel</b> Préparation infantile	Lait maternel Préparation pour nourrissons (lait 1er âge)		Lait maternel ou Préparation pour nourrissons (lait 1er âge)
<b>Produits laitiers</b> yaourts, fromage blanc, petits suisses, fromage	À l'adulte Mettre, sur un plateau ou dans un bol, à disposition de l'enfant, des produits laitiers adaptés à son âge. Ne pas donner de produits laitiers sucrés ou à base de lait condensé.		Ne pas donner
<b>Fruits et légumes</b> frais	Fruits et légumes et produits transformés à la fois possible		Ne pas donner
<b>Épices</b> sans : sel, sucre, arômes, colorants, préservateurs, etc.	Ne pas donner		Ne pas donner
<b>Bevues de fruits</b> et autres boissons glacées, à l'eau sucrée, gazeuses, à base de jus de fruits, ou autres boissons	Ne pas donner		Ne pas donner
<b>Viandes, autres viandes, produits de viande</b>	Ne pas donner		Ne pas donner
<b>Meubles genre liqueurs</b> bière, vin, alcool, etc.	Ne pas donner		Ne pas donner
<b>Boissons</b>	Ne pas donner		Ne pas donner
<b>Chaux</b>	Ne pas donner		Ne pas donner
<b>Sel et produits salés</b>	Ne pas donner		Ne pas donner
<b>Produits sucrés</b> bonbons, confiseries, gâteaux, chocolats, desserts, glaces, sorbets, etc.	Ne pas donner		Ne pas donner

⇒ [Plus d'information](#)

### « Déballe ta pub ! L'influenceur de ton assiette, c'est toi »

Le service de promotion de la santé des Mutualités chrétiennes (Belgique) a développé un outil qui vise à sensibiliser les préadolescents à l'influence de la publicité sur l'alimentation, mais aussi à développer leur esprit critique. L'outil est disponible en ligne, il est composé de 4 capsules vidéos, d'un [dossier théorique](#) (et de sa synthèse) et de [pistes pédagogiques](#).

⇒ [Plus d'information](#)



## ► Prévenir les risques de bronchiolite chez les enfants de moins de 2 ans

La bronchiolite est une maladie respiratoire, qui est due le plus souvent à un virus appelé Virus Respiratoire Syncytial (VRS) qui touche les petites bronches.

Maladie emblématique de l'hiver, la bronchiolite touche ainsi 30% des nourrissons de moins de 2 ans chaque année. Mais l'hiver 2020-2021 a été caractérisé par une amplitude bien plus faible par rapport aux saisons précédentes. Cette diminution du nombre de cas de bronchiolite est certainement liée aux mesures sanitaires mises en place dans la lutte contre le coronavirus, avec notamment le port du masque et le lavage plus régulier des mains.

Si l'on peut se réjouir de cette situation, **Santé publique France craint cependant l'arrivée d'une épidémie de bronchiolite de grande ampleur pour cet hiver** en raison de la moindre stimulation immunitaire de l'année précédente. Une épidémie d'une intensité inhabituelle a d'ailleurs déjà été observée en Australie pour ce début d'automne.

### Les modes de transmission et les symptômes

Les adultes et les grands enfants qui sont porteurs du virus respiratoire syncytial n'ont habituellement aucun signe ou ont un simple rhume. Ainsi, beaucoup de personnes transportent le virus et sont contagieuses sans le savoir. Le virus se transmet facilement d'une personne à une autre par la salive, la toux et les éternuements. Le virus peut rester sur les mains et les objets (comme sur les jouets, les tétines, les "doudous").

### Quelques mesures pour prévenir la bronchiolite

- Lavage systématique des mains ;
- En cas de rhume, éviter d'embrasser l'enfant sur le visage ou sur les mains ;
- Aérer régulièrement la chambre, au moins dix minutes tous les jours ;
- Ne pas échanger les biberons, tétines, couverts, entre différents enfants ;
- Éviter de mettre en contact l'enfant avec des personnes enrhumées ou grippées ;
- Durant la période de l'épidémie, éviter d'emmener les jeunes enfants dans des lieux publics, comme des centres commerciaux ou des transports en communs ;
- Dans le cas où l'enfant présente les symptômes de la maladie, prévenir le médecin en amont de votre visite pour qu'il veille à ce que d'autres enfants ne soient pas contaminés.

Si votre enfant a la bronchiolite et qu'il présente des difficultés pour s'alimenter, essayez de le faire boire souvent mais en petites quantités et de fractionner ses repas.

Surélever le haut de son corps lorsqu'il est allongé peut également l'aider à mieux respirer. La chambre ne doit pas être surchauffée, une température de 18 ou 19°C est idéale. Il est également recommandé d'humidifier l'air s'il est sec. La bronchiolite étant d'origine virale et en l'absence de complication d'origine bactérienne, il n'y a pas de médicament à donner. Le paracétamol peut cependant aider à faire baisser la fièvre.



### COMMENT DIMINUER LE RISQUE DE BRONCHIOLITE ?



En se lavant les mains pendant 30 secondes, avec de l'eau et du savon avant et après un change et avant tétée, câlins, biberon, repas, etc. ou en utilisant une solution hydroalcoolique s'il n'est pas possible de se laver les mains.



En évitant, quand cela est possible, d'emmener son enfant dans les endroits publics confinés (transports en commun, centres commerciaux, etc.) où il risquerait d'être en contact avec des personnes enrhumées.



En ne partageant pas les biberons, sucettes ou couverts non lavés.



En lavant régulièrement jouets et "doudous".



En ouvrant les fenêtres de la pièce où il dort au moins 10 minutes par jour pour aérer.



En ne fumant pas à côté des bébés et des enfants.

### ET EN PLUS, LORSQU'ON EST SOI-MÊME ENRHUMÉ :



Se couvrir la bouche, quand on tousse ou éternue, avec le coude ou la manche.



Porter un masque (en vente en pharmacie) quand on s'occupe de son bébé.



Éviter d'embrasser le bébé sur le visage et sur les mains.

⇒ Pour en savoir plus : [votre enfant et la bronchiolite](#)

## ► « C'est trop bon de faire du sport »

Les bienfaits d'une activité physique sur la santé sont reconnus et documentés. La pratique d'une activité physique et sportive régulière contribue à améliorer l'état de forme général, à tous âges de la vie.

### Les bénéfices sur la santé



L'activité physique est fortement recommandée pour prévenir des pathologies chroniques et contribuer au traitement d'un très grand nombre d'affections de longue durée comme le cancer, le diabète ou l'obésité mais également les maladies neurodégénératives et psychiatriques.

### Le plaisir du sport



Lorsqu'on pratique une activité sportive, le corps sécrète des hormones telles que l'endorphine, la dopamine ou l'adrénaline qui permettent de réduire le stress, améliorer la qualité du sommeil, diminuer les douleurs et agir comme un antidépresseur, c'est donc avant tout une source de plaisir.

### Le lien social



Le sport est un formidable créateur de ciment social, de passion et de citoyenneté. Pour les plus jeunes, les associations sportives sont un lieu privilégié pour rencontrer de nouvelles personnes, bien grandir et s'épanouir, dans le respect des autres. Et ça permet de gagner en confiance et en autonomie.

Le Ministère chargé des Sports lance la campagne "C'est trop bon de faire du sport". Elle a pour objectif d'encourager les Français à se mettre au sport dans le contexte de l'après-crise sanitaire et dans la perspective de la rentrée. Elle se décline en films, affiches, spots, visuels et posts pour les réseaux sociaux. [Un quiz](#) permet de découvrir des sports en fonction de son profil, ses préférences, ses objectifs, ses qualités physiques...

⇒ [Plus d'information](#)



Le site <https://lebonsportpourmoi.sports.gouv.fr/> aidera les non-sportifs à trouver la discipline sportive encadrée qui leur convient parmi plus de 300 activités sportives disponibles, en fonction de leurs préférences, leurs envies, leurs profils, leurs objectifs, leurs qualités physiques, au moyen d'un quiz interactif.

[Télécharger le kit de communication](#)

## DES DISPOSITIFS ADAPTÉS POUR SE METTRE AU SPORT



C'est bon de se sentir aidé

Vous avez entre 6 et 17 ans ? Le Pass'Sport vous permet d'économiser 50€ sur votre inscription dans un club sportif.

**Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant** pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive de septembre 2021 à juin 2022.

[Découvrir le Pass'sport](#)



### [Les Maisons Sport-Santé](#)

Besoin d'un coup de pouce ? Profitez d'un accompagnement personnalisé en fonction de votre état de santé, votre motivation et vos goûts pour vous remettre au sport.

## 3. ACCÈS AUX SOINS ET AUX DROITS À LA SANTÉ

### ► La vaccination contre la covid-19 : actualités

- **La vaccination est obligatoire pour toutes les personnes au contact de personnes fragiles** (soignantes, non-soignantes, professionnelles et bénévoles).
- **La vaccination est ouverte à tous les adultes sans conditions et aux adolescents de 12 à 17 ans compris.**
- **Depuis le 1<sup>er</sup> septembre une campagne de rappel est mise en place pour stimuler le système immunitaire des plus vulnérables.** Les personnes concernées par ce rappel sont :
  - les résidents d'EHPAD et d'USLD,
  - les personnes de 65 ans et plus vivant à domicile,
  - les personnes souffrant de comorbidité(s),
  - les personnes atteintes de pathologies à haut risque de forme grave,
  - les personnes ayant été vaccinées avec le vaccin Janssen.



Il convient d'attendre un délai de 6 mois entre la dernière dose reçue, complétant le schéma vaccinal initial, et cette dose de rappel. Ce délai est réduit à 4 semaines pour les personnes ayant reçu une dose de vaccin Janssen.

Ces rappels vaccinaux seront effectués uniquement avec des vaccins à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna) de manière indifférenciée.



## La dose de rappel : POUR QUI ET OÙ ?

Le rappel est administré à partir de **6 mois** après la dernière injection, ou **4 semaines** si on a reçu un vaccin Janssen (ou à défaut le plus rapidement possible).  
Les personnes sévèrement immunodéprimées peuvent recevoir le rappel **à partir de 3 mois** après la dernière injection, sur avis médical.



Mon âge



Ma situation



Pfizer-BioNTech

Mon âge	Ma situation	Pfizer-BioNTech
<b>12 à 17 ans inclus</b>	<b>Je suis Immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité</b>	<p style="text-align: center;"><b>✓</b></p> <p><b>Je reçois une dose de rappel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>• A l'école/Mon lieu d'apprentissage</li> <li>• Pharmacie</li> <li>• Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>• Chirurgien-dentiste</li> <li>• Laboratoire de biologie médicale</li> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul>
	<b>Dans toutes les autres situations</b>	Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel
<b>18 à 64 ans inclus</b>	<b>J'ai été vacciné avec le vaccin Janssen</b>	<p style="text-align: center;"><b>✓</b></p> <p><b>Je reçois une dose de rappel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>• Médecin du travail</li> <li>• Pharmacie</li> <li>• Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>• Chirurgien-dentiste</li> <li>• Laboratoire de biologie médicale</li> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul>
	<b>Je suis Immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>• Médecin du travail</li> <li>• Pharmacie</li> <li>• Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>• Chirurgien-dentiste</li> <li>• Laboratoire de biologie médicale</li> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul>
	<b>Je fais partie de l'entourage d'une personne immunodéprimée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>• Médecin du travail</li> <li>• Pharmacie</li> <li>• Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>• Chirurgien-dentiste</li> <li>• Laboratoire de biologie médicale</li> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul>
	<b>Je suis un professionnel des secteurs de la santé, du médico-social, du transport sanitaire de l'alde à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou pomplier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>• Médecin du travail</li> <li>• Pharmacie</li> <li>• Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>• Chirurgien-dentiste</li> <li>• Laboratoire de biologie médicale</li> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul>
<b>Dans toutes les autres situations</b>	Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel	
<b>65 ans et plus</b>	<b>Quelle que soit ma situation</b>	<p style="text-align: center;"><b>✓</b></p> <p><b>Je reçois une dose de rappel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mon lieu d'hébergement (EHPAD, USLD, résidence autonomie)</li> <li>• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>• Médecin du travail</li> <li>• Pharmacie</li> <li>• Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>• Chirurgien-dentiste</li> <li>• Laboratoire de biologie médicale</li> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul>

- Le rappel vaccinal se fait uniquement avec le vaccin Pfizer-BioNTech, quel que soit le vaccin utilisé précédemment.
- Les personnes ayant un schéma vaccinal à une dose sont également éligibles.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :  
[www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19)



## LE PASS SANITAIRE

Le **PASS SANITAIRE** consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid par exemple) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- 1 **La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet, soit :**
    - 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
    - 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
    - 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
  - 2 **La preuve d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h.**
  - 3 **Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois.**
- Le « **PASS SANITAIRE** » est obligatoire dans tous les départements pour accéder à certains lieux, établissements ou événements, en intérieur ou en extérieur, sans notion de jauge, tels que les cinémas, les musées, les cafés, les restaurants, les hôpitaux, les maisons de retraite, les établissements médico-sociaux (sauf en cas d'urgence).
  - Les déplacements de longue distance par transports publics interrégionaux sont également concernés.
  - Depuis le 8 septembre, le « **PASS SANITAIRE** » n'est plus obligatoire dans les centres commerciaux des départements où le taux d'incidence est inférieur à 200 / 100 000 et en décroissance continue depuis au moins 7 jours.
  - Depuis le 30 septembre 2021, le « **pass sanitaire** » est obligatoire pour les mineurs âgés de 12 ans et deux mois à 17 ans.

**pass sanitaire** | Mode d'emploi

3 JUSTIFICATIFS POSSIBLES

- UN CERTIFICAT DE VACCINATION
- UN TEST NÉGATIF
- UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT

COMMENT L'UTILISER ?

- En format numérique via l'application TousAntiCovid
- En format papier en présentant l'un des trois justificatifs

**En France, le pass sanitaire est obligatoire au sein de ces lieux :**

- Les salles de concerts et de spectacles
- Les cinémas
- Les festivals (saisi et debout)
- Les événements sportifs ouverts et couverts
- Les établissements de plein air
- Les parcs zoologiques, les parcs d'attractions
- Les musées et salles d'exposition temporaire
- Les discothèques, clubs et bars danceurs
- Les cafés, bars et restaurants
- Les services et établissements de santé (sauf en cas d'urgence)
- Les déplacements de longue distance par transports publics interrégionaux sont également concernés.

**Pour voyager librement en Europe, munissez-vous de votre pass sanitaire au format européen.**

**Obligatoire pour se rendre :**

- en Corse
- dans les collectivités d'outre-mer
- dans tous les pays de l'Union européenne
- au Liechtenstein, en Suisse, en Islande, en Norvège, à Monaco et en Andorre

Pour voyager, vérifiez la réglementation en vigueur depuis la France concernant le pays de destination ainsi que la réglementation dans ce pays sur [diplomats.gouv.fr](#)

Téléchargez l'application TousAntiCovid

GOVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE 0 800 130 000 tousanticovid

**pass COVID-19 sanitaire**

Ici, le pass sanitaire est obligatoire

CERTIFICAT DE VACCINATION OU TEST NÉGATIF OU CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT

Téléchargez l'application TousAntiCovid

GOVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE 0 800 130 000 tousanticovid

**pass COVID-19 sanitaire**

FAQ

Pass sanitaire pour les professionnels

Septembre 2021

#TousAntiCovid

Retrouvez toute la Stratégie vaccinale, réglementation du port du masque et Pass sanitaire dans le Gard sur le [site de la Préfète du Gard](#)

## La vaccination : des réponses à vos questions

### Qui peut se faire vacciner ?

[La vaccination pour le grand public – Qui peut se faire vacciner ?](#) (Version 01-10-2021) :

Vous pouvez vous faire vacciner chez votre médecin ou chez votre pharmacien avec Pfizer. Tous les vaccins contre la Covid-19 sont désormais disponibles chez ces professionnels.

 <p><b>La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC</b></p>		 <p><b>Janssen ou AstraZeneca</b></p>	 <p><b>Pfizer-BioNTech ou Moderna</b></p>
 <p><b>Mon âge</b></p>	 <p><b>Ma situation</b></p>		
<p><b>0 à 11 ans inclus</b></p>		<p>→ Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</p>	
<p><b>12 à 17 ans inclus</b></p>	<p><b>Quelle que soit ma situation</b></p>		<p style="text-align: center;">✓</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>• À l'école/Mon lieu d'apprentissage</li> <li>• Pharmacie</li> <li>• Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>• Chirurgien-dentiste</li> <li>• Laboratoire de biologie médicale</li> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul>
<p><b>18 à 54 ans inclus</b></p>	<p><b>Quelle que soit ma situation</b></p>		<p style="text-align: center;">✓</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>• Médecin du travail</li> <li>• Pharmacie</li> <li>• Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>• Chirurgien-dentiste</li> <li>• Laboratoire de biologie médicale</li> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul>
<p><b>55 ans et plus</b></p>	<p><b>Quelle que soit ma situation</b></p>	<p style="text-align: center;">✓</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>• Médecin du travail</li> <li>• Pharmacie</li> <li>• Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>• A domicile</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul> <p><small>(Si la première dose a été réalisée avec AstraZeneca, la seconde dose doit être réalisée avec un vaccin à ARN messager)</small></p>	<p style="text-align: center;">✓</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mon lieu d'hébergement (EHPAD et USLD)</li> <li>• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>• Médecin du travail</li> <li>• Pharmacie</li> <li>• Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>• Chirurgien-dentiste</li> <li>• Laboratoire de biologie médicale</li> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul>

**N.B. :**

- Les personnes ayant déjà eu la Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou antigénique ou résultat de sérologie positif de plus de 2 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée dès le premier trimestre.

**Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :**  
[www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19)


version : vendredi 8 octobre 2021



## «Les livrets de santé bilingues», outils de liaison entre migrants et professionnels de la santé ou du social, Santé Publique France

Support de communication et de dialogue pour les personnes migrantes et les professionnels de la santé ou du social. Les livrets de santé bilingues sont conçus pour aider chacun à mieux comprendre le système de protection maladie français, les droits et démarches et ainsi faciliter l'accès aux soins et à la prévention. La présentation bilingue sur une double page facilite la compréhension réciproque dans les échanges. Cette nouvelle édition 2021 enrichie notamment par **un chapitre sur le COVID-19** aborde les principales thématiques de santé et fournit des informations pratiques pour faciliter l'accès aux soins et la vie quotidienne.

Les livrets sont [disponibles en 15 langues](#)

### Sitographie :

- Le site du [ministère des Solidarités et de la Santé](#), pour s'informer sur les politiques vaccinales et le Covid-19.
- Le site de [santé publique France](#) pour télécharger les supports diffusables pour le grand public et les professionnels
- Le site de la [Haute autorité de Santé \(HAS\)](#), pour s'informer sur les recommandations vaccinales.
- Le site [vaccination-info-service.fr](#), pour s'informer sur la vaccination.
- Le site de [l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé](#) pour s'informer sur l'autorisation des essais cliniques et la sécurité des vaccins.
- Le site [l'Institut national de la santé et de la recherche médicale \(Inserm\)](#) pour s'informer sur la recherche médicale.
- Le site [Covireovac](#), pour devenir volontaire pour tester les vaccins Covid.

Source : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>

#### Retrouver les lieux où vous faire vacciner sur [Santé.fr](#)

Prenez conseil auprès d'un professionnel de santé le plus proche de chez vous (Sage-femme, pharmacien, médecin traitant, etc.)

### ► Le dépistage contre la Covid 19 : les changements au 15 octobre

#### **FIN DU REMBOURSEMENT DES TESTS PCR, ANTIGÉNIQUE POUR LES NON-VACCINÉS**

Plusieurs tests de dépistage de la Covid-19 sont disponibles en France : PCR, antigéniques, salivaires, sérologiques, autotests. Ceux réalisés par "confort" ne sont plus remboursés depuis le 15 octobre 2021.

Ils continueront d'être **remboursés pour raison médicale, soit sans prescription pour les personnes déjà vaccinées, soit sur prescription pour les autres**. Le gouvernement souhaite également maintenir la gratuité pour les mineurs.

La France dispose aussi de tests salivaires et autotests pour dépister le virus Sars-Cov-2. Ils sont réalisés surtout dans les écoles pour faire des dépistages larges chez des cas asymptomatiques. Les tests sérologiques sont également disponibles en laboratoire pour rechercher la présence d'anticorps dirigés contre le virus du Covid, signe que la personne a déjà été infectée. Un test sérologique positif n'entraîne l'administration que d'une seule dose de vaccin.

**Les personnes majeures non vaccinées et sans ordonnance devront déboursier la somme minimale de 44 € pour un test PCR et de 22 € pour un test antigénique.**

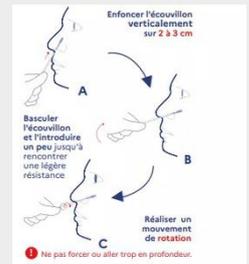
**Remarque** : Depuis le 7 juillet, les tests PCR et antigéniques sont payants pour les touristes étrangers présents sur le sol français: 25 euros pour un test antigénique et 43.89 euros pour un test PCR.

## AUTOTEST COVID : ÉVOLUTION DE LA PRISE EN CHARGE

Depuis le vendredi **15 octobre matin**, la prise en charge des tests de dépistage de la Covid-19 évolue.

### Autotests

- **Fin des autotests supervisés.** Les autotests supervisés ne sont plus reconnus pour valider le pass sanitaire et ne sont plus pris en charge.
- **La dispensation des autotests est toujours possible** pour les personnes asymptomatiques de plus de trois ans asymptomatiques et non cas contact.
- **La dispensation des autotests est toujours prise en charge** pour les salariés des services à domicile, particuliers employeurs ou accueillants familiaux intervenant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap.



Même si le dépistage est important, il est nécessaire de poursuivre les gestes barrières pour prévenir l'ensemble des épidémies (Covid, gastro, grippe...)

## 4. LES MESURES GOUVERNEMENTALES : Mise à jour des guides et protocoles sanitaires

### ► Travail

[Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19](#)

Version applicable au 10 septembre 2021.



### ► Scolaire : protocole et cadre de fonctionnement année scolaire 2021-2022

Pour l'année scolaire 2021-2022, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- **Niveau 1 / niveau vert**
- **Niveau 2 / niveau jaune**
- **Niveau 3 / niveau orange**
- **Niveau 4 / niveau rouge**

## ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Hybridation au lycée selon le contexte local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</li> <li>• Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</li> </ul>
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)</li> <li>• Limitation des regroupements importants</li> <li>• Désinfection des surfaces fréquemment touchées <b>une fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées <b>uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</b></li> </ul>
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas et poursuite des apprentissages à distance</li> <li>• Collèges et lycées :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance</li> <li>- les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel</li> </ul> </li> </ul>			



### REMARQUE :

- Depuis le lundi 4 octobre, le protocole sanitaire applicable dans les écoles, collèges et lycées est de niveau 1 (vert) dans les départements dont le taux d'incidence a été inférieur au seuil de 50 pour 100 000 habitants sur une période de 5 jours. Dans les autres départements, le protocole sanitaire en vigueur est de niveau 2 (niveau jaune) à l'exception de certains départements d'Outre-Mer.
- Pour éviter les fermetures de classes grâce à l'organisation de tests, une expérimentation a débuté le jeudi 7 octobre dans 10 départements. Cette expérimentation concerne tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires de ces 10 départements

[En savoir plus sur le dépistage expérimental dans ces 10 départements](#) (l'Aisne, l'Ariège, la Côte d'Or, les Landes, la Manche, le Morbihan, la Moselle, le Val d'Oise et le Var).

## 4. RESSOURCES

### ▶ RESSOURCES GARDOISES :

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez apporter des éléments nouveaux ! [contact@codes30.org](mailto:contact@codes30.org)

#### Où se faire vacciner ?

Le Gard recense des centres de vaccination et des Maisons de Santé pluri-Professionnelles.

Leurs modalités pratiques sont accessibles sur le site [www.sante.fr](http://www.sante.fr)



ALES	Depuis le 7 janvier	Complexe sportif municipal « La Prairie » 177 chemin des sports
BAGNOLS-SUR-CEZE	Depuis le 18 janvier	Gymnase Les Eyrieux
AIGUES- MORTES	Depuis le 19 janvier	Salle Flamingo - Rue des marchands
NIMES	Depuis le 6 janvier	CHU CAREMEAU - Salle de réunion du Plan Blanc Hall 1 niveau -3 - Rue du Professeur Debré
NIMES	Depuis le 17 mai	CPAM du Gard - 14 rue du Cirque Romain
NIMES	Depuis le 10 mai	Parc des expositions du Parnasse
VAUVERT	Depuis le 25 janvier	Salle George Bizet
VILLENEUVE-LES-AVIGNON	Depuis le 25 janvier	Forum des Angles
BELLEGARDE		Salle des Cigales - Rue des Clairettes
SAINT-AMBROIX	Depuis le 18 mars	Salle polyvalente - Maison des associations - Bld du Portalet
BEUCAIRE	Depuis le 12 avril	Gymnase Angelo Parisi - 13 rue Jean Bouin
QUISSAC	Depuis le 12 avril	Espace Désiré Rousset - Avenue du 11 Novembre
LE VIGAN	Depuis le 9 février	Hôpital du Vigan
UZES	Depuis le 20 février	Salle polyvalente - place de l'Evêché

0 809 54 19 19 Doctolib.fr



**Attention** : n'oubliez pas votre médecin traitant, les pharmaciens, les infirmiers et les paramédicaux !

## ► LES RESSOURCES NATIONALES

[Sites de référence et lignes d'aide à distance](#) par thématique (Santé publique France)

[Lignes d'écoute et de soutien actives pendant l'épidémie de Covid-19](#) (Ars Occitanie)

## ► LES SITES INTERNET DE REFERENCE

 Agence Régionale de Santé Occitanie	Le site de l'Agence Régionale de Santé Occitanie <a href="http://www.occitanie.ars.sante.fr">www.occitanie.ars.sante.fr</a> sur lequel on retrouve aussi des points de situation en Occitanie
 <b>GOUVERNEMENT</b> Liberté Égalité Fraternité	Le site du Gouvernement : <a href="http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus">www.gouvernement.fr/info-coronavirus</a>
 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Le site du Ministère des Solidarités et de la Santé : <a href="https://solidarites-sante.gouv.fr">https://solidarites-sante.gouv.fr</a>
 Santé publique France	Le site de Santé publique France : <a href="https://www.santepubliquefrance.fr/">https://www.santepubliquefrance.fr/</a>

**Comité de rédaction et contact** : [contact@codes30.org](mailto:contact@codes30.org)

Julie Alborghetti, Directrice du Développement, CODES 30

Frédérique Arzoumanian, Documentaliste, CODES 30

Béatrice Coste-Seignovert, Médecin, DGA Des Solidarités, Conseil Départemental du Gard

Patricia Soler, Chargée de Projets, CODES 30

**Mise en forme et Diffusion** : Muriel Joué, Secrétaire, CODES 30